

**COMMUNE DE POCÉ-LES-BOIS**

Département d'Ille-et-Vilaine

Date de mise en ligne : 28/10/2024

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL****SÉANCE DU 24 OCTOBRE 2024**

Affaire n°49-2024

L'an deux mille vingt-quatre, le **vingt-quatre septembre** à vingt heures, le Conseil Municipal de la commune de POCÉ-LES-BOIS, légalement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, à la mairie, sous la présidence de M. Frédéric MARTIN, Maire.

**Date de la convocation** : le 18 octobre 2024

**Nombre de membres en exercice** : 14

**Nombre de membres présents ou représentés** : 12

**Étaient présent(e)s** : M. Frédéric MARTIN (Maire) - Mme Christine HAIGRON (1<sup>ère</sup> Adjointe) - M. David BERTIER (2<sup>ème</sup> Adjoint) - Mme Nadine BRARD (3<sup>ème</sup> Adjointe) - M. Jean-François BORDAIS (4<sup>ème</sup> Adjoint) – Mme Dorothee du PONTAVICE - Mme Danielle DROUYER – M Raboana RANAIVO - M. Christian BELLIER – M. Thierry MONTENAT - Mme Fabienne FROMONT - Mme Aurélie HAILLOT.

**Étaient absent(e)s et excusé(e)s** : M. Kévin BEAUGRAND – M Albéric JOHANET.

**OBJET : DÉCISION SUR UNE PROPOSITION DE VENTE DE LA PARCELLE AB N°143 À LA COMMUNE**

Monsieur le Maire expose à l'assemblée :

Les propriétaires de la parcelle cadastrée section AB n°143 proposent à la commune la vente de leur terrain au prix de 0.60 € le mètre carré.

Le règlement graphique du Plan Local d'Urbanisme communal en vigueur indique que ce terrain d'une surface de 3 710 m<sup>2</sup> est situé pour une partie en zone « UL » et pour une autre partie en zone « N » et zone humide.

Son emplacement à proximité immédiate des deux salles des fêtes communales permettrait d'envisager la création de parkings supplémentaires.

**Il est proposé au Conseil Municipal :**

- **d'ACCEPTER la proposition d'acquisition de la parcelle privée cadastrée section AB n°143 au prix de 0.60 € le mètre carré, soit un prix d'achat de 2 226 € ;**
- **d'AUTORISER le Maire ou son suppléant, à signer l'acte authentique de vente auprès du Notaire des propriétaires de la parcelle susmentionnée, à savoir auprès de Me COUDRAIS-PATROM (35500 Vitré) ;**
- **de PRÉCISER que les frais d'actes notariés seront pris en charge par la Commune.**

Entendu l'exposé de M le Maire et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal **ADOpte** les propositions ci-dessus.

Fait et délibéré à Pocé-les-Bois, le 24 octobre 2024.

Pour extrait conforme,

Le Maire,  
Frédéric MARTIN



Le Secrétaire de séance,  
David BERTIER

A handwritten signature in black ink, which appears to be 'David BERTIER', written over a faint, illegible stamp or background.